

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 11 juillet 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE			<p>L'an deux mille vingt-deux le Onze du Mois de Juillet</p> <p>A 20 heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Laurent SAIGNIE, Jean BOUCHER, Annie COUDERC, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Flore COUTURE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Véronique BOREL donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Pierre JUILLARD, Christian GRAS, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	20	

Date de la convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage : 17 juin 2022

Vote : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Personnel communal : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Murat,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Vu la délibération relative aux ratios d'avancement de grade du 09 Juin 2022 ;

Monsieur le Maire propose la création du poste suivant :

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2022 015-200071702-20220711-DE_2022_081-DE

FILIERE ADMINISTRATIVE			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à créer et quotité horaire	Justification
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Création d'un poste titulaire à temps complet	Avancement de grade

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la création des postes ci-dessus au 01/10/2022 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2022 015-200071702-20220711-DE_2022_081-DE